RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

**A.L ASSAINISSEMENT**
**Société à responsabilité limitée**
**au capital de 5 000 euros**
**Siège social :** [redacted]

**DÉCISION UNANIME DES ASSOCIÉS**
**DU 12 NOVEMBRE 2024**

LES SOUSSIGNÉS :

La société LAFONT, dont le siège est [redacted] représentée par son Président, Monsieur Alain LAFONT,

Monsieur Antonin LAFONT, demeurant [redacted]

agissant en qualité de seuls associés de la société à responsabilité limitée AL ASSAINISSEMENT au capital de 5 000 euros, dont le siège social est 41GRANDE RUE, 23150 AHUN, et dont les statuts ont été établis par acte sous signature privée en date du 12 novembre 2024,

Ont, d'un commun accord, procédé à la nomination du premier gérant de la Société.

NOMINATION DU PREMIER GÉRANT

Les associés décident, à l'unanimité, de nommer en qualité de gérant de la Société, pour une durée illimitée, Monsieur Antonin LAFONT, demeurant [redacted] associé.

Antonin LAFONT disposera, conformément aux statuts, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société et pour la représenter à l'égard des tiers.

Monsieur Antonin LAFONT accepte les fonctions de gérant qui viennent de lui être confiées et déclare n'exercer aucune autre fonction, ni être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

En rémunération de ses fonctions, Monsieur Antonin LAFONT aura droit à une rémunération dont les modalités seront fixées lors de la prochaine délibération de l'Assemblée Générale des associés.

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'originaux ou de copies des présentes en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales de dépôt et de publicité.

Fait à AHUN
Le 12 novembre 2024

Alain LAFONT
Société LAFONT

Antonin LAFONT

[redacted]

[redacted]